



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 14 DÉCEMBRE 2016**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	: 78
Présents	: 60
Présents et représentés	: 72
Votants	: 72

Le mercredi 14 décembre 2016, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 8 décembre 2016, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de Michel BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

**DELEGUES PRESENTS**

Mme Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Geneviève	BESSE	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme Anne	de ROCQUIGNY	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
Mme Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau

Mme Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
Mme Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

#### **DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Mme Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU

M. Guy MALHERBE donne pouvoir à Mme. Geneviève BESSE

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA

M. Jean ROZNOWSKI donne pouvoir à Mme. Michèle DESCAMPS

M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE

M. Dawari HORSFALL donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI

M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

Mme Sylvianne RICARDEAU donne pouvoir à Mme. Michèle FRERET

M. David ROS donne pouvoir à Mme. Michèle VIALA

Mme Véronique LEDOUX donne pouvoir à M. Hervé PAILLET

M. Richard TRINQUIER donne pouvoir à M. Christian LECLERC

M. Nicolas SAMSOEN donne pouvoir à M. Pierre OLLIER pour le point 1

Mme Florence LORTON donne pouvoir à M. Rémi BETIN à compter du point 2

**DELEGUES ABSENTS EXCUSES**

Mme	Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M.	Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M.	Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
Mme	Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M.	Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
M.	Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson

**Secrétaire de séance :**

Soit 57 délégués présents et 69 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance.

Soit 60 délégués présents et 72 délégués présents et représentés du point 2 jusqu'à la fin de la séance.

**1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2016**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 16 novembre 2016.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

**2 - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport d'orientation budgétaire 2017 ;
- DIT que le rapport présenté est annexé au procès-verbal et qu'il sera transmis aux maires des communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par le Conseil communautaire

**3 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES****4 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2016-3**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE par chapitre et par opération d'équipement, la décision modificative n°2016-3 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	DM1-2016	DM2-2016	DM3-2016	TOTAL BUDGETE
011 - CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	52 104 320,75	1 098 788,35	- 10 390 732,00		42 812 374,10
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	24 633 242,54				24 633 242,54
014 - ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	145 269 563,00		7 639 038,97	3 100 899,17	156 009 497,14
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 352 082,59	510 460,65	30 000,00	- 120 000,00	2 772 543,24
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>224 359 208,88</b>	<b>1 609 246,00</b>	<b>- 2 721 693,03</b>	<b>2 980 895,17</b>	<b>226 227 657,02</b>
66 - CHARGES FINANCIÈRES	1 118 979,00				1 118 979,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	437 749,40		61 184,40	72 880,89	571 814,69
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>225 915 937,28</b>	<b>1 609 246,00</b>	<b>- 2 660 508,63</b>	<b>3 053 776,06</b>	<b>227 918 450,71</b>
023 - VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13 133 384,00	- 121 736,00	- 256 850,68	- 733 168,08	12 021 629,24
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 900 000,00				2 900 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 033 384,00</b>	<b>- 121 736,00</b>	<b>- 256 850,68</b>	<b>- 733 168,08</b>	<b>14 921 629,24</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>241 949 321,28</b>	<b>1 487 510,00</b>	<b>- 2 917 359,31</b>	<b>2 320 607,98</b>	<b>242 840 079,95</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	TOTAL DM1-2016	DM2-2016	DM3-2016	TOTAL BUDGETE
013 - ATTÉNUATIONS DE CHARGES	80 600,00			79 400,00	160 000,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	13 359 586,00		- 3 107 605,02		10 251 980,98
73 - IMPÔTS ET TAXES	159 362 035,00	1 182 554,00		2 512 152,00	163 056 741,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	62 395 128,25	154 956,00	180 245,71	- 329 321,00	62 411 008,96
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	251 615,20				251 615,20
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE</b>	<b>235 448 964,45</b>	<b>1 337 510,00</b>	<b>- 2 917 359,31</b>	<b>2 262 231,00</b>	<b>236 131 346,14</b>
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 000,00	150 000,00		58 376,98	212 376,98
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>235 452 964,45</b>	<b>1 487 510,00</b>	<b>- 2 917 359,31</b>	<b>2 320 607,98</b>	<b>236 343 723,12</b>
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	767 260,00				767 260,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>767 260,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>767 260,00</b>
002 - SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	5 729 096,83				5 729 096,83
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>241 949 321,28</b>	<b>1 487 510,00</b>	<b>- 2 917 359,31</b>	<b>2 320 607,98</b>	<b>242 840 079,95</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2016	RESTE A REALISER	DM1-2016	DM2-2016	DM3-2016	TOTAL BUDGETE
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORABLES	830 000,00	256 584,11		61 710,00		1 158 194,51
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VARSILLES	2 039 000,00	210 078,95	5 331 007,00	314 100,22	- 546 000,00	7 348 846,17
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	939 200,00	280 812,00	433 641,04	90 710,00		1 073 363,10
Opération d'équipement n°10	151 372,00	16 615,88				157 987,88
Opération d'équipement n°11	1 431 465,00	26 877,49				1 528 342,49
Opération d'équipement n°12	1 001 525,00	2 1 504,31				1 283 119,31
Opération d'équipement n°13	1 065 167,00	1 310 252,67				3 143 614,67
Opération d'équipement n°14	408 714,00	22 295,20				410 969,20
Opération d'équipement n°15	83 095,00	34 012,61				118 108,61
Opération d'équipement n°16	69 884,00	1 714,82	50 000,00			121 598,82
Opération d'équipement n°17	1 760 882,00	47 425,11				1 807 805,11
Opération d'équipement n°18	1 517 510,00	526 603,53				2 044 203,53
Opération d'équipement n°19	3 273 305,00	409 400,28				3 682 705,28
Opération d'équipement n°20	195 880,00			50 000,00		245 880,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	43 135 974,37	802 277,66	- 4 275 580,91	1 420 425,38		41 082 065,30
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>58 782 190,17</b>	<b>4 274 842,61</b>	<b>1 538 887,13</b>	<b>1 937 006,00</b>	<b>- 546 000,00</b>	<b>65 986 726,13</b>
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	50 000,00					50 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	4 400 482,43					4 400 482,43
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	494 100,00					494 100,00
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIÈRES</b>	<b>5 004 582,43</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 004 582,43</b>
43811 - OPERATION SOUS MANDAT		188 000,00	47 351,91			215 351,91
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>63 786 772,60</b>	<b>4 442 842,63</b>	<b>1 585 839,04</b>	<b>1 937 006,00</b>	<b>- 546 000,00</b>	<b>71 206 466,47</b>
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTREE SECTION	267 260,00					267 260,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	12 985 108,00		689 566,00	2 260 997,80		15 915 671,80
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 732 368,00</b>	<b>-</b>	<b>689 566,00</b>	<b>2 260 997,80</b>	<b>-</b>	<b>16 682 931,80</b>
001 - SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	1 829 157,30					1 829 157,30
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>79 348 304,10</b>	<b>4 442 842,63</b>	<b>2 275 405,04</b>	<b>4 198 003,80</b>	<b>- 546 000,00</b>	<b>89 718 555,57</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2016	RESTE A REALISER	DM1-2016	DM2-2016	DM3-2016	TOTAL BUDGETE
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	23 264 503,00	1 895 827,23	124 920,00	221 608,00	- 880 208,00	24 710 710,23
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	14 461 080,00		1 326 216,04	1 072 188,68	1 073 376,08	18 852 860,80
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>37 845 583,00</b>	<b>1 885 827,23</b>	<b>1 451 136,04</b>	<b>2 193 856,68</b>	<b>187 168,08</b>	<b>43 563 571,03</b>
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	9 566 353,00					9 566 353,00
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	4 386 172,70					4 386 172,70
16 - DROITS ET CRÉDITS CONNEXES REÇUS	44 612,00					44 612,00
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	498 106,00		256 439,00			752 545,00
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIÈRES</b>	<b>14 893 244,50</b>	<b>-</b>	<b>256 439,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15 149 683,50</b>
43821 - OPERATION SOUS MANDAT	168 000,00					168 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>52 906 827,50</b>	<b>1 885 827,23</b>	<b>1 707 575,04</b>	<b>2 193 856,68</b>	<b>187 168,08</b>	<b>58 881 254,53</b>
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIO.	13 153 384,00		121 738,00	256 850,68	- 713 389,26	13 617 629,42
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTREE SECTION	2 900 000,00					2 900 000,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	12 985 108,00		689 566,00	2 260 997,80		15 915 671,80
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>28 998 492,00</b>	<b>-</b>	<b>567 830,00</b>	<b>2 004 147,12</b>	<b>- 733 168,08</b>	<b>30 837 301,04</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>81 905 319,50</b>	<b>1 885 827,23</b>	<b>2 275 405,04</b>	<b>4 198 003,80</b>	<b>- 546 000,00</b>	<b>89 718 555,57</b>
		<b>83 791 146,73</b>				

1 ABSTENTION : Chrystel LEBOEUF

## 5 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT D'ENGAGER LE QUART DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président, pour le budget principal, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016 hors crédits de paiement, à savoir un montant maximum de 8 213 995 € réparti comme suit :

DEPENSES D'EQUIPEMENT	QUART DES DEPENSES
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	289 549
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	1 837 212
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	423 341
Opération d'équipement n°10 enveloppe annuelle voirie Gometz-le-Châtel	41 997
Opération d'équipement n°11 enveloppe annuelle voirie Igny	382 086
Opération d'équipement n°12 enveloppe annuelle voirie Orsay	340 780
Opération d'équipement n°13 enveloppe annuelle voirie Palaiseau	798 404
Opération d'équipement n°14 enveloppe annuelle voirie Saclay	107 742
Opération d'équipement n°15 enveloppe annuelle voirie Saint Aubin	29 527
Opération d'équipement n°16 enveloppe annuelle voirie Villiers-le-Bâcle	30 400
Opération d'équipement n°17 enveloppe annuelle voirie Bures-sur-Yvette	451 951
Opération d'équipement n°18 enveloppe annuelle voirie Gif-sur-Yvette	511 051
Opération d'équipement n°19 enveloppe annuelle voirie Les Ulis	920 676
Opération d'équipement n°20 enveloppe annuelle voirie Vauhallan	61 450
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 934 042
45811 - OPERATION SOUS MANDAT	53 788
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>8 213 995</b>

- DIT que l'ensemble des crédits relatifs aux dépenses de la section d'investissement sera repris au budget primitif 2017 du budget principal.

## **6 - APPROBATION DU PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, L'EPAPS ET LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le protocole de partenariat entre la CDC, l'EPAPS et la CPS ;
- AUTORISE le président à signer tous documents liés à cette affaire.

1 ABSENTATION : Chrystel LEBOEUF

## **7 - GARANTIE D'EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR LA SA HLM EFFIDIS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA RÉSIDENTIALISATION DES IMMEUBLES ROCADE ET BEL AIR À LONGJUMEAU**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 880 952 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°55684 constitué de 1 ligne de prêt :
- Prêt PAM concernant l'opération de réhabilitation de 264 logements situés Bd du Docteur Cathelin à Longjumeau, tranche 2, à hauteur de 50% de l'emprunt contracté, soit une garantie de 2 440 476 €.
- DECIDE d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 432 602 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°56237 constitué de 1 ligne de prêt :
- Prêt PAM concernant l'opération de réhabilitation de 278 logements situés Bd du Docteur Cathelin à Longjumeau, tranche 3, à hauteur de 50% de l'emprunt contracté, soit une garantie de 2 716 301€.
- DIT que, pour chacun des prêts, la garantie de l'EPCI est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

### **8 - GARANTIE D'EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR LA SOCIÉTÉ ESSONNE HABITAT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA RECONSTRUCTION DE 28 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AVENUE DE LA DIVISION LECLERC / RUE DES CAILLEBOUDES À LA VILLE DU BOIS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 974 331 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°57088 constitué de 4 lignes de prêt, repartis de la façon suivante :
- Prêt construction PLAI à hauteur de 50% de l'emprunt contracté, soit une garantie de 388 511€ ;
- Prêt foncier PLAI à hauteur de 50% de l'emprunt contracté, soit une garantie de 105 025€ ;
- Prêt construction PLUS à hauteur de 50% de l'emprunt contracté, soit une garantie de 734 304,50€ ;
- Prêt foncier PLUS à hauteur de 50% de l'emprunt contracté, soit une garantie de 259 325€.
- DIT que la garantie de l'EPCI est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

### **9 - GARANTIE D'EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR LA SA HLM LOGEMENT FRANCILIEN AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATION POUR LA RÉHABILITATION DE 72 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RÉSIDENCE CHOPIN 11-13 ET 15 RUE GEORGE SAND À PALAISEAU**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 40% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 979 948 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°52418 constitué d'une ligne de prêt :
- Prêt PAM à hauteur de 40% de l'emprunt contracté, soit une garantie de 791 979,20 € ;
- DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.



## 10 - ZAC DU QUARTIER DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE - AVIS SUR LES ETUDES PHASE PROJET « BOULEVARD OUEST (TRONÇON NORD/RD128) - BOULEVARD DES MARECHAUX NORD - BOISEMENT NORD »

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE un avis favorable au dossier technique remis le 1<sup>er</sup> septembre 2016 par l'EPAPS, sur les études de phase Projet partiel (PRO) sur le boulevard Ouest-tronçon Nord (future RD128), le boulevard des Maréchaux Nord-tronçon Ouest dans la ZAC du Quartier de l'École polytechnique sous réserve des observations suivantes ;
- DEMANDE que soient pris en compte les principes suivants :
- Carrefour Boulevard Monge et la RD128 : la suppression des arbres est nécessaire afin de garantir une visibilité optimale pour les conducteurs. Des éléments arbustifs de faible hauteur peuvent cependant être implantés ;
- Carrefour RD128/RD36 : même si le carrefour est réalisé en provisoire, dans l'attente des travaux sur la RD36, toutes les précautions de sécurité, d'accessibilité et de circulation doivent être prises pour les usagers (cyclistes, piétons, riverains) ;
- DONNE un avis favorable au dossier technique remis le 1<sup>er</sup> septembre 2016 par l'EPAPS, sur les études de phase Projet partiel (PRO) du boisement Nord dans la ZAC du Quartier de l'École polytechnique ;

3 ABSTENTIONS : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

## 11 - DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2017 : AVIS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- EMET un avis conforme à la liste des dimanches travaillés présentée ci-dessous :

### BALLAINVILLIERS

- Par délibération du Conseil municipal en date du 24 novembre 2016, la ville de Ballainvilliers a accordé une dérogation au repos dominical aux commerces de détail de la ville et a saisi la Communauté d'agglomération comme suit :

Branche d'activités	Dimanches Dérogations
Commerces de détail automobiles	8 janvier 2017 15 janvier 2017 12 mars 2017 26 mars 2017 23 avril 2017 28 mai 2017 4 juin 2017 11 juin 2017 17 septembre 2017 24 septembre 2017 8 octobre 2017 15 octobre 2017

LES ULIS

- En date du 29 novembre 2016, la commune des Ulis a saisi la Communauté d'agglomération pour une demande d'avis de dérogation au repos dominical aux commerces de détail de la ville comme suit :

Branche d'activités	Dimanches Dérogations
Commerces de détails non soumis à arrêté préfectoral	15 janvier 2017 2 juillet 2017 9 juillet 2017 3 septembre 2017 19 novembre 2017 26 novembre 2017 3 décembre 2017 10 décembre 2017 17 décembre 2017 24 décembre 2017 31 décembre 2017

MASSY

- Par délibération du Conseil municipal en date du 24 novembre 2016, la ville de Massy a accordé une dérogation au repos dominical aux commerces de détail de la ville et a saisi la Communauté d'agglomération comme suit :

Branche d'activités	Dimanches Dérogations
Commerces de détails non soumis à arrêté préfectoral	29 janvier 2017 30 avril 2017 25 juin 2017 2 juillet 2017 27 août 2017 3 septembre 2017 26 novembre 2017 3 décembre 2017 10 décembre 2017 17 décembre 2017 24 décembre 2017 31 décembre 2017

Pour les commerces de détails de plus de 400 m<sup>2</sup> de surfaces de vente les jours fériés travaillés sont déduits des dimanches autorisés par le maire dans la limite de 3 par an.

VERRIERES-LE-BUISSON

- En date du 25 novembre 2016, la ville de Verrières-le-Buisson a saisi la Communauté d'agglomération pour une demande d'avis de dérogation au repos dominical aux commerces de détail de la ville comme suit :

Branche d'activités	Dimanches Dérogations
Commerces de détails non soumis à arrêté préfectoral	8 janvier 2017 25 juin 2017 3 septembre 2017 5 novembre 2017 12 novembre 2017 19 novembre 2017 26 novembre 2017 3 décembre 2017 10 décembre 2017 17 décembre 2017 24 décembre 2017 31 décembre 2017
Pour les commerces de détails de plus de 400 m <sup>2</sup> de surfaces de vente les jours fériés travaillés sont déduits des dimanches autorisés par le maire dans la limite de 3 par an.	

VILLEBON-SUR-YVETTE

- En date du 17 novembre 2016, la ville de la Villebon-sur-Yvette a saisi la Communauté d'agglomération pour une demande d'avis de dérogation au repos dominical aux commerces de détail de la ville comme suit :

Branche d'activités	Dimanches Dérogations
Commerces de détails non soumis à arrêté préfectoral	15 janvier 2017 19 février 2017 14 mai 2017 21 mai 2017 3 septembre 2017 5 novembre 2017 26 novembre 2017 3 décembre 2017 10 décembre 2017 17 décembre 2017 24 décembre 2017 31 décembre 2017
Pour les commerces de détails de plus de 400 m <sup>2</sup> de surfaces de vente les jours fériés travaillés sont déduits des dimanches autorisés par le maire dans la limite de 3 par an.	

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

4 ABSTENTIONS : Mme Rafika REZGUI, M. Olivier THOMAS, Mme Catherine DELAITRE, M. Michel ROUYER

## 12 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'IPHE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'avenant n°1 relatif à la convention de participation financière pour la réalisation de l'IPHE (Incubateur – Pépinière – Hôtel d'entreprises) entre la Communauté Paris-Saclay et l'Établissement Public d'Aménagement Paris Saclay ;
- AUTORISE le Président à signer ledit avenant n°1 à la convention ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 et suivants ;

## 13 - ADOPTION DES TARIFS 2017 DES PEPINIÈRES D'ENTREPRISES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de fixer, les tarifs des prestations générales aux entreprises en statut « pépinière » dans les trois pépinières de l'ex-CAPS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 comme suit :

-forfait loyer/ services : 272,83 €/m<sup>2</sup>/an HT

-charges (eau, électricité, taxes foncières et bureaux) : 71 €/m<sup>2</sup>/an HT

- DECIDE de fixer, les tarifs des prestations générales aux nouvelles entreprises en statut « hôtel d'activité » dans les trois pépinières de l'ex-CAPS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 comme suit :

-forfait loyer/ services : 281,06 €/m<sup>2</sup>/an HT

-charges (eau, électricité, taxes foncières et bureaux) : 71 €/m<sup>2</sup>/an HT

- DECIDE de fixer les tarifs des prestations individualisées et des services optionnels à destination de toutes les entreprises comme suit :

TARIFS	Pour les 3 pépinières
<b>Télécopie</b>	
Réception (la page)	0.15 € HT
Emission France (la page)	0.09 € HT
Emission INTERNATIONAL (la page)	0.14 € HT
<b>Affranchissements-Transports-Colis-Courrier</b>	
Facturation sur relevé mensuel	+ 20% du tarif postal
<b>Photopies :</b>	
Noir et Blanc format A4 ou A3 (à l'unité)	0.08 € HT
(Impression N/B 500 copies/mois)	0.06 € HT
Couleur format A4 ou A3 (à l'unité)	0.16 € HT
(Impression couleur 500 copies/mois)	0.13 € HT
<b>Secrétariat :</b>	
Par heure	16,00 € HT

<b>Fournitures diverses :</b> Facturation au prix coûtant sur relevé mensuel	
<b>Logistique :</b> Voyages, réservations (avion, train, véhicule, ...) Forfait mensuel	24.00 € HT
<b>Téléphonie</b> Service accueil et téléphonie (obligatoire)	<b>Pépinière de Palaiseau et Orsay</b> 12 € HT
<b>Services Téléphonie et Internet Haut débit</b> Par prise informatique dans le bureau Par abonnement téléphone Abonnement fibre optique Abonnement fax ligne individuelle Communications à l'étranger et appels spécifiques : coût réel sur relevé mensuel	<b>Pépinière de Gif sur Yvette</b> 3 € HT/mois 18 € HT/mois 42€ HT/mois 6€ HT/mois

- DECIDE de fixer les tarifs de l'openspace situé à la pépinière d'Orsay, de la manière suivante :

-160€ HT mensuel pour une place tous les jours (comprenant charges, services et accompagnement) pour les entreprises

-160€ TTC mensuel pour une place tous les jours (comprenant charges, services et accompagnement) pour les autoentrepreneurs

-125€ HT pour 5 journées à la carte sur un trimestre (comprenant les services mais sans l'accompagnement) ; soit 25€ HT le ticket pour une journée.

-125€ TTC pour 5 journées à la carte sur un trimestre (comprenant les services mais sans l'accompagnement) ; soit 25€ TTC le ticket pour une journée pour les autoentrepreneurs

- DÉCIDE de fixer, à compter du 1er janvier 2017, le tarif des services aux entreprises domiciliées comme suit (forfait mensuel):

Palaiseau	Gif-sur-Yvette	Orsay
72 € HT	72 € HT	72 € HT

Le forfait mensuel comprend : accueil, domiciliation postale, service courrier. Les tarifs des services optionnels sont identiques aux tarifs des entreprises hébergées.

- DÉCIDE de fixer pour les entreprises domiciliées (et les entreprises extérieures) dans l'une des trois pépinières d'entreprises, la tarification de l'accès aux salles de réunion comme suit :

-par demi-journée ou fraction de demi-journée : 60,00 € HT

-par journée entière : 110,00 € HT

- DECIDE de fixer pour les entreprises domiciliées le tarif du service téléphonique personnalisé (présentation de l'entreprise) comme suit :

-33€ HT mensuel par ligne.

#### **14 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU SALON DES ENTREPRENEURS 2017**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec Essonne Développement relative à la mise en place d'un espace d'exposition de la Communauté d'agglomération sur le stand Essonne au Salon des entrepreneurs, qui se tiendra les 1<sup>er</sup> et 2 février 2017 au Palais des Congrès à Paris ;
- DECIDE de verser une participation de 5650 € TTC à Essonne Développement pour cet espace d'exposition et les actions collectives d'animation et de promotion associées;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2017

#### **15 - AVENANT N°3 A LA CONVENTION PARTENARIALE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TYPE 2 DU RESEAU PALADIN**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 à la Convention Partenariale STIF / Établissement Public Territorial Vallée-Sud / Communauté d'agglomération Paris-Saclay / Bièvre Bus Mobilité dans le cadre de la conclusion du Contrat d'exploitation de type 2 du réseau Paladin ;
- AUTORISE le versement de la participation financière de la Communauté d'agglomération prévue dans l'avenant N°3 à la Convention Partenariale du réseau Paladin, à Bièvres Bus Mobilité au titre de l'année 2016 ;
- DIT que la participation financière de la Communauté d'agglomération, telle que prévue dans ledit avenant pour les lignes exploitées par Bièvres Bus Mobilité, est de 283 362 € H.T. pour l'année 2016, pas de TVA ;
- DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget concerné, chapitre, fonction et article nécessaires

Ne prend pas part au vote : M. Nicolas SAMSOEN

#### **16 - CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC POUR LES LIGNES DE BUS (GHP, J, 15 ET 17) - PARTICIPATION FINANCIERE 2016**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le versement de la participation financière de la Communauté Paris-Saclay prévue dans la convention particulière, à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au titre de l'année 2015 ;
- DIT que la participation financière de la Communauté Paris-Saclay, telle que prévue dans ladite convention, pour les lignes de bus GHP et J est de 22 991,27 € H.T. pour l'année 2015, au profit la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- DIT que la participation financière de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, telle que prévue dans ladite convention, pour les lignes de bus 15 et 17 est de 86 448,00 € H.T. pour l'année 2015, au profit la Communauté d'agglomération ;
- DIT que les dépenses et recettes sont prévues au budget communautaire de 2016, chapitre, fonctions et articles nécessaires.

### **17-AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE À LA RÉALISATION DU PÔLE MULTIMODAL DE MASSY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de financement de l'opération « Pôle multimodal de Massy » ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de financement signée le 23 août 2005 ;

### **18 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1600060 POUR LE SERVICE DES NAVETTES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer le lot n°1 avec la société MOBICITE ;
- DIT que le lot n°1 du marché 1600060 est passé pour un montant annuel de 5 041 868.92€HT (intégrant l'adhésivage et l'acquisition/pose des poteaux ainsi que la prestation supplémentaire éventuelle de géolocalisation), sur une durée de 2 ans, reconductible une fois, sans excéder 4 ans ;
- AUTORISE le Président à signer le lot n°2 avec la société MEDITERANEENNE DES VOYAGEURS ;
- DIT que le lot n°2 du marché 1600060 est passé pour un montant annuel de 1 601 884.20€HT (intégrant l'adhésivage et l'acquisition/pose des poteaux ainsi que la prestation supplémentaire éventuelle de géolocalisation), sur une durée de 2 ans, reconductible une fois, sans excéder 4 ans ;
- DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2017 et suivants de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

### **19 - APPROBATION DE L'ADHÉSION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLÉE SUD GRAND PARIS AU SIMACUR**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'adhésion au SIMACUR de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris pour les communes d'Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson et Sceaux pour la compétence « Traitement des déchets ménagers » ;
- PREND ACTE que cette adhésion ne nécessite pas la modification des statuts du syndicat.

### **20 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DU SIREDOM**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport d'activité 2015 du SIREDOM ;
- DIT que le rapport sera transmis pour information aux communes membres et mis à disposition du public conformément aux dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

### **21 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DU SIMACUR**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport d'activité 2015 du SIMACUR ;

- DIT que le rapport sera transmis pour information aux communes membres et mis à disposition du public conformément aux dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

## **22 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'IMPLANTATION DE CONTENEURS ENTERRÉS SITUÉS DANS LE QUARTIER DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE SUR LA COMMUNE DE PALAISEAU**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention, définissant les conditions techniques et financières d'installation des conteneurs enterrés dans le quartier de l'École Polytechnique à Palaiseau ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget ;

## **23 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE SERVICES DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS SUR LE TERRITOIRE DE MASSY AVEC LA SOCIÉTÉ ESD**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 au marché 1600063 relatif à la collecte des déchets ménagers sur le territoire de Massy ;
- AUTORISE le Président à signer ledit l'avenant, ajoutant une prestation de nettoyage des espaces publics par l'entreprise Europe Services Déchets après la collecte des encombrants sur la commune de Massy ;
- DIT que les crédits sont inscrits aux budgets correspondants de la Communauté Paris-Saclay ;

## **24 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3 AU MARCHÉ 1600017 - LOT N°3 RELATIF A LA CONTENEURISATION ET A LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°3 au marché 1600017 - lot n°3 relatif à la conteneurisation et à la collecte des déchets ménagers sur les territoires des communes de Verrières-le-Buisson et Wissous.
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 au marché 1600017 - lot n°3 relatif à la conteneurisation et à la collecte des déchets ménagers sur les territoires des communes de Verrières-le-Buisson et Wissous, modifiant le bordereau des prix ;
- DIT que les crédits sont inscrits aux budgets correspondants de la Communauté Paris-Saclay.

## **25 - ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE ATOUT PLIE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE le versement d'une avance de trésorerie d'un montant de 494 106 euros à l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 pour l'année 2017 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire ;
- APPROUVE les termes de la convention portant avance de trésorerie au bénéfice de l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 pour l'année 2017 ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention et ses avenants éventuels.



Ne prend pas part au vote : M. Dominique FONTENAILLE

**26 - PRISE D'ACTE DES RAPPORTS ANNUELS 2015 DU DÉLÉGATAIRE POUR LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, CHAMPLAN, CHILLY-MAZARIN, EPINAY-SUR-ORGE, LA VILLE DU BOIS, LINAS, LONGJUMEAU, MARCOUSSIS, MONTLHÉRY, NOZAY, SAULX-LES-CHARTREUX, VILLEBON-SUR-YVETTE ET VILLEJUST**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE des rapports annuels 2015 du délégataire SUEZ pour la distribution d'eau potable sur les communes de Ballainvilliers, Champlan, Chilly-Mazarin, Épinay-sur-Orge, La Ville du Bois, Linas, Longjumeau, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Saulx-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette et Villejust ;
- DIT que ces rapports annuels seront transmis aux communes concernées afin que les conseils municipaux en prennent acte.

**27 - PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE SUR LES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, CHAMPLAN, CHILLY-MAZARIN, EPINAY-SUR-ORGE, LA VILLE DU BOIS, LINAS, LONGJUMEAU, MARCOUSSIS, MONTLHÉRY, NOZAY, SAULX-LES-CHARTREUX, VILLEBON-SUR-YVETTE ET VILLEJUST**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public de la distribution d'eau potable sur les communes de Ballainvilliers, Champlan, Chilly-Mazarin, Épinay-sur-Orge, La Ville du Bois, Linas, Longjumeau, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Saulx-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette et Villejust ;
- DIT que le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public de la distribution d'eau potable et l'avis de la Communauté Paris-Saclay seront mis à disposition du public par voie d'affichage au siège de la communauté d'agglomération dans les 15 jours suivant la séance du conseil communautaire ;

2 VOTES CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER

2 ABSTENTIONS : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD

**28 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 1 À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 1, au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Villebon-sur-Yvette, confiant au délégataire la réalisation des travaux d'adduction en eau potable le long du chemin du Bois Courtin moyennant une augmentation du prix de l'eau de 0.0432 € HT/m<sup>3</sup>, soit 2,7 % d'augmentation.

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

4 ABSTENTIONS : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, Mme Michèle VIALA, M. Michel ROUYER

**29 - ENGAGEMENT DE PRINCIPE DE CONSTITUTION D'UNE CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT EN 2017**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ENGAGE la Communauté Paris-Saclay à constituer en 2017, par délibération du Conseil communautaire, une Conférence Intercommunale du Logement ;
- AUTORISE le Président à conduire la procédure de consultation des institutions appelées à y siéger selon les modalités décrites par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

### **30 - APPROBATION DE LA TARIFICATION DES EMPLACEMENTS DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la tarification suivante des aires d'accueils des gens du voyage :
- Droit de place journalier :
- Chilly-Mazarin : 3,80€ la place
- Les Ulis à 3,12 € la place simple et 6,24€ la place double
- Saulx-les-Chartreux : 6,00 € la place double
- Villebon-sur-Yvette : 3,80 € la place
- Redevance mensuelle :
- Verrières-le-Buisson 150,00 € par mois comme redevance de stationnement
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire.

### **31 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LIMOURS POUR LA RÉALISATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DE GRANDS PASSAGES POUR LES GENS DU VOYAGE SUR LA COMMUNE DE WISSOUS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes du protocole fixant les modalités de partenariat entre la Communauté Paris-Saclay et la Communauté de Communes du Pays de Limours pour l'aménagement futur de l'aire d'accueil de grands passages pour les gens du voyage sur la commune de Wissous ;
- AUTORISE le Président à signer ledit protocole d'accord ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget des années concernées, fonction, chapitre et article nécessaire.

5 VOTES CONTRE : M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme Martine CINOSI-GIRARD, Mme Fabienne GERARD, Mme Rafika REZGUI, Mme Patricia VINCENT

### **32 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY POUR LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE CHILLY-MAZARIN, LES ULIS, SAULX-LES-CHARTREUX, VERRIÈRES-LE-BUISSON ET VILLEBON-SUR-YVETTE POUR L'ANNÉE 2016**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les projets de convention avec l'Etat en application de l'article L.851-1 du code de la sécurité sociale pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage des communes de Chilly-Mazarin, les Ulis, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson et Villebon-sur-Yvette ;

- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire.

### **33 - ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE au 1<sup>er</sup> janvier 2017 les règlements intérieurs en vigueur au moment de la prise de la présente délibération ;
- APPROUVE le règlement intérieur annexé à la délibération ;
- DIT qu'il entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- PRECISE que ce règlement pourra faire l'objet d'actualisations, après avis du comité technique.

### **34 - PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ET PRÉVOYANCE DES AGENTS DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE au 1<sup>er</sup> janvier 2017 les dispositifs de participation financière à la protection sociale complémentaire en vigueur au moment de la prise de la présente délibération ;
- APPROUVE la mise en place, dans le cadre de contrats labellisés, du dispositif de participation financière à la protection sociale complémentaire suivant :

Pour la participation au risque santé :

- Si rémunération brute comprise entre 1 et 1,5 fois le SMIC, participation unique de 24€, dans la limite du montant de la cotisation si celui-ci est inférieur ;
- Si rémunération brute comprise entre 1,5 et 2 fois le SMIC, participation unique de 12€, dans la limite du montant de la cotisation si celui-ci est inférieur ;
- Si rémunération brute supérieure à 2 fois le SMIC, participation unique de 6€, dans la limite du montant de la cotisation si celui-ci est inférieur.

Pour la participation au risque prévoyance :

- Participation unique de 10 €, dans la limite du montant de la cotisation si celui-ci est inférieur ;
- DIT que ce dispositif est au bénéfice des agents fonctionnaires et contractuels de la Communauté Paris-Saclay dont le temps de travail est égal ou supérieur au mi-temps et dont la Communauté d'agglomération est l'employeur principal ;
- DIT que cette participation sera mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **35 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3 AU TRAITÉ DE CONCESSION CONCLU AVEC L'AFTRP POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DES RUCHÈRES À IGNY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n° 3 au traité de concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC des Ruchères à Igny ci-annexé ;
- AUTORISE le Président à signer cet avenant n° 3 et tout document relatif à cette affaire.

**36 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN POUR LA ZONE HUMIDE COMPENSATOIRE DU CRD DE LA VALLEE DE CHEVREUSE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention de mise à disposition du domaine public de l'Etat;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention et toutes pièces y afférant ;
- DIT que les éventuelles dépenses liées à cette convention seront inscrites aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

1 ABSTENTION : M. Michel ROUYER

**37 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC N°1300014 RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET RESTRUCTURATION DE LA SALLE DE SPECTACLES INTERCOMMUNALE À PALAISEAU - LOT N°3 "CHARPENTE MÉTALLIQUE"**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n° 1, au marché n° 1300014 pour les travaux « de réhabilitation de la salle de spectacles communautaire à Palaiseau » - lot n°3 « charpente métallique » avec la Société ATELIERS BOIS pour un montant de 4 880 € HT soit 5 856 € TTC portant le montant du marché à 32 880 € HT soit 39 456 € TTC ;
- APPROUVE la prolongation de délai pour une fin de travaux tous lots confondus au 31 décembre 2016 ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**38 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC N°1300014 RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET RESTRUCTURATION DE LA SALLE DE SPECTACLES INTERCOMMUNALE À PALAISEAU - LOT N°12 "ASCENSEURS"**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n° 1, au marché n° 1300014 pour les travaux « de réhabilitation de la salle de spectacles communautaire à Palaiseau » lot n°12 « ascenseurs » avec la Société THYSSENKRUPP pour un montant de 10 629.00 € HT soit 12 754.80 € TTC portant le montant du marché à 95 629 € HT soit 114 754.8 € TTC ;
- APPROUVE la prolongation de délai pour une fin de travaux tous lots confondus au 31 décembre 2016 ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**39 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ PUBLIC N°1300014 RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET RESTRUCTURATION DE LA SALLE DE SPECTACLES DE PALAISEAU- LOT N°14 "VRD"**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n° 2, au marché n° 1300014 pour les travaux « de réhabilitation de la salle de spectacles communautaire à Palaiseau » lot n°14 « VRD » avec la Société TPU pour un montant de 12 663,52 € HT soit 15 196,22€ TTC, ramenant le montant initial du marché à 200 336,52 € HT soit 240 403,82 € TTC ;

- APPROUVE la prolongation de délai pour une fin de travaux tous lots confondus au 31 décembre 2016 ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**40 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ PUBLIC N°1300003 RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET RESTRUCTURATION DE LA SALLE DE SPECTACLES INTERCOMMUNALE DE PALAISEAU - LOT N°8 "ELECTRICITÉ COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES"**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE l'avenant n° 2, au marché n° 1300003 pour les travaux « de réhabilitation de la salle de spectacles communautaire à Palaiseau » lot 8 « électricité, courants forts, courants faibles » pour un montant de 4 525.64 € HT soit 5 430.77 € TTC, ramenant le montant initial du marché à 274 534.31 € HT soit 329 441.17 € TTC ;
- APPROUVE la prolongation de délai pour une fin de travaux tous lots confondus au 31 décembre 2016 ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**41 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ PUBLIC N°1300014 RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET RESTRUCTURATION DE LA SALLE DE SPECTACLES INTERCOMMUNALE DE PALAISEAU - LOT N°11 "MENUISERIES INTÉRIEURES"**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n° 2, au marché n° 1300014 pour les travaux « de réhabilitation de la salle de spectacles communautaire à Palaiseau » lot n°11 « menuiseries intérieures » avec la Société ROUGEOT pour un montant de 13 665,58 € HT soit 16 398,69 € TTC, ramenant le montant initial du marché à 142 353,97 € HT soit 171 043,16 € TTC ;
- APPROUVE la prolongation de délai pour une fin de travaux tous lots confondus au 31 décembre 2016 ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**42 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3 AU MARCHÉ PUBLIC N°1300003 RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET RESTRUCTURATION DE LA SALLE DE SPECTACLES INTERCOMMUNALE DE PALAISEAU - LOT N°10 "SCÉNOGRAPHIE"**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n° 3, au marché n° 1300003 pour les travaux « de réhabilitation de la salle de spectacles communautaire à Palaiseau » lot 10 « scénographie » pour un montant de 10 501.00 € HT soit – 12 601.20 € TTC, ramenant le montant initial du marché à 698 372.00 € HT soit 838 046.40 € TTC ;
- APPROUVE la prolongation de délai pour une fin de travaux tous lots confondus au 31 décembre 2016 ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**43 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ PUBLIC N°1300014 RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET RESTRUCTURATION DE LA SALLE DE SPECTACLES INTERCOMMUNALE DE PALAISEAU - LOT N°13 "CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE"**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n° 2, au marché n° 1300014 pour les travaux « de réhabilitation de la salle de spectacles communautaire à Palaiseau » lot n°13 « chauffage, ventilation, plomberie » avec la Société HERVE THERMIQUE pour un montant de 1 140.00 € HT soit 1 368.00 € TTC portant le montant du marché à 281 050.03 € HT soit 337 260,04 € TTC ;
- APPROUVE la prolongation de délai pour une fin de travaux tous lots confondus au 31 décembre 2016 ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**44 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ PUBLIC N°1300014 RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET RESTRUCTURATION DE LA SALLE DE SPECTACLES INTERCOMMUNALE DE PALAISEAU - LOT N°7 "CLOISON - DOUBLAGE - FAUX-PLAFONDS"**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n° 2, au marché n° 1300014 pour les travaux « de réhabilitation de la salle de spectacles communautaire à Palaiseau » lot n°7 « cloison, doublage, faux-plafond » avec la Société SORBATT 77 pour un montant de 2 960 € HT soit 3 552 € TTC, ramenant le montant initial du marché à 328 733 € HT soit 394 479.60 € TTC ;
- APPROUVE la prolongation de délai pour une fin de travaux tous lots confondus au 31 décembre 2016 ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**45 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ PUBLIC N°1300025 RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET RESTRUCTURATION DE LA SALLE DE SPECTACLES INTERCOMMUNALE DE PALAISEAU - LOT N°2 "GROS ŒUVRE - CARRELAGE - FAÏENCE - VRD"**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n° 2, au marché n° 1400025 pour les travaux « de réhabilitation de la salle de spectacles communautaire à Palaiseau » lot n°2 « gros œuvre, maçonnerie, carrelage » avec la Société SEBR pour un montant de 12 583 € HT soit 15 099,6 € TTC portant le montant du marché à 822 406,90 € HT soit 986 893,68 € TTC ;
- APPROUVE la prolongation de délai pour une fin de travaux tous lots confondus au 31 décembre 2016 ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire

**46 - APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'acte constitutif, approuvé par le comité syndical du SIPPPEC le 12 février 2004, du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;

- ADHERE au groupement de commande coordonné par le SIPPAREC relatif à l'achat d'électricité pour ce qui concerne les puissances supérieures à 36 kVA ;
- DIT que la participation financière annuelle de la Communauté d'agglomération est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif ;
- AUTORISE le Président à signer l'acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente.

#### **47 - AVIS DE LA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) REVISE DE LA COMMUNE DES ULIS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE un avis favorable au projet de PLU révisé de la Commune des Ulis tel qu'il a été arrêté le 21 septembre 2016 ;
- DIT que la présente délibération sera notifiée à la Commune des Ulis.

7 ABSTENTIONS : M. Olivier THOMAS, M. Serge MORONVALLE, M. David ROS, Mme Marie-Pierre DIGARD, Mme Michèle VIALA, M. Igor TRICKOVSKI ; Mme Catherine DELAITRE, Mme Chrystel LEBOEUF

#### **48 - ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES PARIS METROPOLE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les statuts du syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole ci-annexés ;
- SOLLICITE l'adhésion au syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole pour l'année 2017 ;
- DESIGNER le Président de la Communauté Paris-Saclay, représentant au comité syndical de syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole ;
- AUTORISE le paiement de la contribution annuelle de la Communauté Paris-Saclay fixée par le comité syndical ;
- DIT que la dépense sera imputée sur le budget 2017.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le présent extrait a été affiché au 1 rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la communauté d'agglomération du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le service des Assemblées au 01.69.35. 66.57/69.59 ou par mail aux adresses suivantes : [julie.lecca@paris-saclay.com](mailto:julie.lecca@paris-saclay.com)/[christelle.marque@paris-saclay.com](mailto:christelle.marque@paris-saclay.com).

Fait à Orsay, le

Le Président,

Michel BOURNAT